SERVICO
Centrale : +32-15-767 410
Hardware : +32-15-767 411
Software : +32-15-767 412
Fax : +32-15-756 576
Email : info@servico.be
Website : www.servico.be

Vendre directement au particuliers via Internet, avec un agent de voyage comme intermédiaire (Swingline.be)

En cas de tel vente, les actions suivantes ont lieu :

- La vente via l'Internet
- Le particulier et l'agent de voyage qui est désigné reçoivent tous les deux une confirmation de cette vente. Le particulier n'en doit faire rien d'extraordinaire.
- L'agent de voyage crée un dossier à base de la confirmation reçue. Dans cette commande est indiqué que le client particulier paie directement à une troisième partie (c.-à-d. via OGONE au tour-opérateur – comparable à un paiement par carte de crédit à Worldspan)
- L'agent de voyage crée du dossier une facture pour le montant du prix de client (laquelle mentionne que cette facture est acquitté) → par effectuer cela ce montant est repris dans le chiffre d'affaires. Par le fait d'indiquer le paiement CC dans SwingTravel ou dans ServiTravel le montant ouvert pour la facture du client est automatiquement transféré à un compte d'attente. **(1) (2)**
- Après cela l'agent de voyage reçoit une facture du tour-opérateur, étant une facture d'achat pour lui. Sur cette facture les détails du voyage sont indiqués aussi que le montant total (sans commission) que l'agent de voyage devrait payer dans 'une situation de vente traditionnelle'. Au bas de la page se trouve : montant acquitté par le voyager. Donc l'agent de voyage inscrit le facture comme facture d'achat acquitté **(3)** et inscrit un paiement prétendu via le compte d'attente **(4)**
- L'agent de voyage reçoit un paiement du tour-opérateur. Ce paiement est (au point de vue du tour-opérateur) la différence entre le paiement du particulier et le montant qu'a été facturé à l'agent de voyage → c'est donc la commission. Avec ce paiement l'agent de voyage inscrit le compte d'attente envers le compte courant. **(5)**

En suivant cette méthode l'imputation est intégrée dans le chiffre d'affaires, l'achat pour cela est imputé sur les frais. La commission reçue est traité comme dans les autres cas traitant le règlement de la commission de note.

La représentation sur le plan de la comptabilité (chez l' agent de voyage) :

700		400		440	
	1000 **(1)**	1000 **(1)**	1000 **(2)**	900 **(4)**	900 **(3)**
				900 **(6)**	

490		550		600	
1000 **(2)**	900 **(4)**	100 **(5)**		900 **(3)**	
	100 **(5)**	100 **(6)**			
	1000 **(6)**				

***(6)** Si désiré les imputations **(4) et (5)** peuvent être effectués EN MÊME TEMPS. Dans ce cas le compte d'attente est équilibré par le fournisseur ouvert et le compte courant (le paiement à inscrire de la part du fournisseur).